

MOTION ADOPTÉE PAR LES MAGISTRATS
DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MEAUX

Les magistrats du Tribunal de Grande instance de MEAUX, réunis en assemblée générale le 11 décembre 2017 :

- Déplorent les conditions de consultation des chantiers de la justice, par le biais de trois questionnaires transmis le 5 octobre et à retourner avant les 1^{er} et 15 décembre 2017, ce délai extrêmement contraint ne tenant absolument aucun compte des conditions de travail dans les juridictions ;*
- Rappelent, si besoin est, que la juridiction meldoise est en état de suractivité constante et en situation de sous-effectifs chronique, tant dans le corps des magistrats du siège et du parquet que dans le corps des greffiers, adjoints administratifs, adjoints techniques et secrétaires administratives ;*
- Estiment ne pas pouvoir, dans ces conditions, s'investir de manière constructive dans les concertations sollicitées (procédure civile, procédure pénale, sens et l'efficacité des peines);*
- S'indignent que la réforme annoncée de la carte judiciaire ait pour seul objectif une flexibilité accrue grâce à une mutualisation des moyens humains au sein de ressorts très étendus, portant gravement atteinte au principe d'inamovibilité, sans bénéfice pour les justiciables en terme de justice de proximité ;*
- Dénoncent une concertation de pure façade, sur des sujets déjà largement débattus et dont certaines conclusions transparaissent déjà au travers des questionnaires, très orientés, ou dans la presse.*